COMPTE RENDU SUCCINCT

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 21 décembre 2021 à 18h00

L'an **deux-mille-vingt et un** et le **21 décembre** à **18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Étaient présents :

Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie-Clémentine HERRE, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Annabel BASIL, Gérard PETYT, Didier BURGKAM, Stéphan BOADA, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Jean-Louis FLEURISSON, Cédric CASTELLAR, Aurore VALENZUELA, Alexandre ORTIZ--BODIOU, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Ghislaine BALLESTE, Marie-Françoise SANCHEZ.

Avaient donné procuration :

Evelyne CANOVAS à Jean-Michel SOLÉ, Emmanuelle FRADET à Marc MARTI.

Etaient absents : /

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à l'unanimité des membres présents et représentés, à la nomination de Alexandre ORTIZ--BODIOU, secrétaire de séance.

N° 1 - CCACVI - Convention Territoriale Globale entre la Communauté de Communes, la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune de Banyuls-sur-mer - Signature

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **PREND ACTE** de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Pyrénées-Orientales, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI) et la Commune de Banyuls-sur-mer 2022- 2026 et **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Cette convention a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Les champs d'intervention des Communes et de la Communauté de Communes sont les suivants :

- La petite enfance ;
- L'enfance ;
- La jeunesse ;
- Le soutien à la parentalité ;
- L'animation de la vie sociale ;
- Le logement ;
- L'accès aux droits des habitants et accompagnement des familles.

N° 2 - Démarche Ville Amie des Aînés - Adhésion de la Commune et désignation d'un délégué la représentant

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **DÉCIDE** l'adhésion de la Collectivité au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS), **DÉSIGNE Anne MAURAN** pour représenter la collectivité au sein de l'association et **S'ENGAGE** à verser annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants (cette année, la cotisation sera de 300,00 €).

N° 3 - Classement dans les voies communales et dénomination du Chemin du Mas Ventous

Le Maire informe l'Assemblée que la voie reliant la route du Mas Reig à la Cave Centralisatrice du G.I.C.B., lieudit « Mas Ventous » a fait l'objet récemment d'importants travaux de goudronnage, sur 3 km.

Le Conseil Municipal **APPROUVE, à l'unanimité** :

- l'intégration et le classement de cette voie dans les voies communales,
- la dénomination de cette voie « Chemin du Mas Ventous »,
- la demande de mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.

N° 4 - Harmonisation du temps de travail (1607h)

Considérant que la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures ;

Le Conseil Municipal, **à la majorité** des membres présents et représentés participant au vote **par 23 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Marie-Françoise SANCHEZ), **DÉCIDE** d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées, avec prise d'effet au 1er janvier 2022.

N° 5 - Modification du tableau des effectifs de la commune

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **DECIDE** de créer un poste d'Agent de Maîtrise, un poste d'Assistant de Conservation du patrimoine et des bibliothèques.

N° 6 - Budget Annexe du Camping Municipal - Décision modificative n° 2 - décembre 2021

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **APPROUVE** la proposition d'ajustement des crédits sur le budget du Camping, et **AUTORISE** le Maire à prendre tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60632 951 : Fournitures de petit équipement		10 200.00		
D-6068-951 : Autres matières et fournitures		14 800.00		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		**25 000.00**		
R-70388-951 : Autres redevances et recettes diverses		0.00		25 000.00
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses		**0.00**		**25 000.00**
TOTAL SECTION de FONCTIONNEMENT		**25 000.00**		**25 000.00**

N° 7 - Budget Commune - Décision modificative n° 3 - décembre 2021

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **APPROUVE** la proposition ci-dessous d'ajustement des crédits sur le budget de la Commune et **AUTORISE** le Maire à prendre tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2046-01 : Attribution de compensation d'investissement (Terrains Compensation Lotissement Réthorie)		17 900.00
D-458103-01 : Terrains Compensation .Lotissement La Réthorie	17 900.00	
D-2161-0200 : Œuvres et objets d'art		5 300.00
D-2184-0200 : Mobilier	5 300.00	
TOTAL	**23 200.00**	**23 200.00**

N° 8 - Budget Annexe Port de plaisance - Décision modificative n° 4 - décembre 2021

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **APPROUVE** la proposition ci-dessous d'ajustement des crédits sur le Budget Port de Plaisance et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 6068 957 : Autres matières et fournitures		4 000.00		
D 63513 957 : Autres impôts locaux		10 000.00		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		**14 000.00**		
D 64111 957 : Rémunération principale	14 000.00			
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	**14 000.00**	**14 000.00**		

N° 9 - Redevance d'occupation du foncier communal destiné à l'exploitation du service public du Port de plaisance

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** cette nouvelle convention d'occupation du foncier communal et l'actualisation d'une redevance tout en fixant son montant, puis **INDIQUE** que la Recette est inscrite au Budget Primitif de la Commune, et en Dépense au Budget Annexe du Port de Plaisance et enfin, **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

N° 10 - Redevance d'occupation du foncier communal destine à l'exploitation du service public du camping municipal la Pinède **

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** cette nouvelle convention d'occupation du foncier communal et l'actualisation d'une redevance tout en fixant son montant, puis **INDIQUE** que la Recette est inscrite au Budget Primitif de la Commune et enfin, **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

N° 11 - Acquisition de 10 Mobil-Homes au Camping Municipal - demande d'autorisation de signature du marché

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, AUTORISE** le Maire à signer le marché, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier, qui désigne la Société BIO HABITAT comme attributaire pour un montant H.T. de 284 718.00 €.

N° 12 - Vote des tarifs 2022 - Budget Commune

Le Conseil Municipal, **à la majorité, par 23 voix POUR et 4 voix CONTRE (Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Marie-Françoise SANCHEZ) ADOPTE** les tarifs 2022 de la Commune selon les tableaux suivants :

COMMUNE DE BANYULS SUR MER - TARIFS 2022

SERVICES	MONTANTS	
LOCATION SALLES		
NOVELTY	200,00 €	par manifestation pour résidents Banyuls
	350,00 €	par manifestation pour résidents hors Banyuls
BARTISSOL	200,00 €	par manifestation pour résidents Banyuls
	500,00 €	par manifestation pour résidents hors Banyuls
HALL P/EXPOS	210,00 €	du 1er octobre au 31 mai pour durée expo
	420,00 €	du 1er juin au 30 septembre pour durée expo
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL P/EXPOS	160,00 €	du 1er octobre au 31 mai pour durée expo
	320,00 €	du 1er juin au 30 septembre pour durée expo
SALLE CAPITULAIRE	500,00 €	
DOCUMENTS CADASTRAUX	2,00 €	par page
REPRODUCTION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	0,18 €	par page format A4
	0,36 €	par page format A3
	2,75 €	CD Rom
LISTE ELECTORALE	0,20 €	par page format A4
	0,40 €	par page format A3
	2,75 €	CD Rom
PARTICIPATION DES FAMILLES (Ecole élémentaire) SEJOUR SCOLAIRE - CLASSE NEIGE	120,00 €	par enfant

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TERRASSES COMMERCES (tarifs au m² par an)		
ZONES	RESTAURANTS / CAFES / GLACIERS / SNACKS / VENTE DE VIN	
	STRUCTURES FIXES et LEGERES CONTIGUES	STRUCTURES LEGERES OU SANS STRUCTURE
ZONES 1	61,00 €	39,00 €
ZONES 2	58,00 €	36,00 €
ZONES 3	56,00 €	33,00 €
	COMMERCES et BAZARS	
ZONES 1	76,00 €	
ZONES 2	69,00 €	
ZONES 3	61,00 €	

Zone 1 : Avenue de la République jusqu'à la rue Edgard Quinet / Place Paul Reig / Impasse de la Sardane
Avenue du Puig del mas (de l'avenue de la République jusqu'à la rue Saint-Pierre)

Zone 2 : Rues Saint-Pierre (de l'Avenue du Puig del mas jusqu'à la rue Marius Douzans) / Marius Douzans / Muchard / Quinet / Saint-Sébastien / Dugommier
Place Bassères / Avenue du Fontaulé / Avenue Pierre Fabre / Avenue du Puig del mas (dela rue Saint-Pierre jusqu'à la rue des Orangers)
Avenue Général de Gaulle / Les Elmes / Avenue (de la République de la rue Edgard Quinet jusqu'à la Place Bassères)

Zone 3 : Rue Saint-Pierre (de la rue Marius Douzans jusqu'à la rue Jean Bart) / Rue Edouard Branly / Avenue du Puig del Mas (dela rue des Orangers jusqu'à l'Avenue Général de Gaulle)

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - AUTRE ACTIVITÉS et MANIFESTATIONS OCCASSIONNELLES		
OCCUPATION SANS STRUCTURE	5,00 €	par m²
OCCUPATION AVEC STRUCTURE LÉGERE	10,00 €	par m²
OCCUPATION AVEC STRUCTURE FIXE	15,00 €	par m²
MARCHÉ DE NOËL - LOCATION CHALET	20,00 €	par m²
STAND DE VENTE TOUT SITE PROMOTION D'UN TERRITOIRE (Alimentaire ou non alimentaire)	700,00 €	Pour l'année
EXPLOITATION RUCHES SUR PARCELLE COMMUNALE	4,80 € / Ruches	Pour l'année
EXPLOITATION ARBRE SUR PARCELLE COMMUNALE	3,00 € / Arbres	Pour l'année

COMMUNE DE BANYULS-SUR-MER PROPOSITION TARIFS 2022

SERVICES	MONTANTS	
TAXI	100,00 €	par an
EXPOSITIONS COMMERCIALES SUR DP		
Véhicules motorisés 2 roues ou plus	15,00 €	par unité et par jour

SERVICES	MONTANTS	
Enlèvement dépôts sauvages (dépôts effectués sur l'espace public ou privé pouvant être traités dans les installations classées de catégories 2 et 3)		
Inférieur à 1 Tonne	250,00 €	Forfait par intervention
Supérieur à 1 Tonne		
frais d'enlèvement	375,00 €	Tarif demi-journée
traitement des déchets	180,00 €	Tarif à la tonne
frais de gestion dépôt supérieur à 1 tonne	170,00 €	Tarif par dossier
Enlèvement déjections canines	95,00 €	Forfait par intervention
Capture d'un animal errant sur voie publique	50,00 €	par animal

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - CHANTIERS - TRAVAUX - DÉMÉNAGEMENTS		
DÉPÔTS ET EMPRISE SUR LE DOMAINE PUBLIC		
Matériaux non clôturé	40,00 €	Par semaine et / m2
Bennes - Containers	20,00 €	Par jour et / unité
Baraques de chantier	5,00 €	Par jour et / unité
Pallissades	3,00 €	par unité (panneau) et par jour
Engins de levage mobile avec emprise partielle sur la chaussée et circulation maintenue	200,00 €	par jour

Engins de levage mobile avec emprise partielle ou complète de la chaussée - rue barrée	300,00 €	par jour
Échafaudages fixes (travaux sur façades)*	1,50 €	Hebdomadaire / m2 *1ère semaine gratuite
Échafaudages mobiles	0,50 €	par jour et / m2
Installation d'un monte-meubles - monte-charges	70,00 €	par unité - par lieu d'occupation et par jour
OUVERTURE DE CHAUSSÉE - TROTTOIR (chambre, armoire et tampon)	25,00 €	par m2 et par an
BARRAGE DE VOIES		
Journée complète	300,00 €	par jour
Demi-journée	200,00 €	par jour
NEUTRALISATION STATIONNEMENT		
Hors emplacements payants		
Forfait de base	10,00 €	par jour
par unité (place)	5,00 €	par jour
Sur emplacements payants		
Forfait de base	20,00 €	par jour
par unité (place)	15,00 €	par jour
LOCATION DE MATÉRIELS		
Barrières Vauban		
Forfait de 5 jours	5,00 €	à l'unité
Au-delà de 5 jours - par jours supplémentaires	3,00 €	à l'unité
En cas de perte ou dégradation	80,00 €	à l'unité
DÉLIVRANCE AUTORISATION DE VOIRIE (y compris renouvellement et prorogation) donne lieu à paiement d'un droit fixe sauf cas particuliers	1,00 €	à l'unité
PÉNALITÉS suite à l'interruption d'un chantier hors cas d'intempéries, de problèmes techniques ou matériels	50,00 €	par jour
AMENDES pour défaut de paiement pénalités, astreintes journalières, occupation du domaine public sans autorisation	150,00 €	forfait

SERVICES	MONTANTS	
TOURNAGE DE FILMS - PRISES DE VUES PHOTOS		
De jour (7h00 / 22h00)		
Avec perturbation de la circulation	200,00 €	Par jour
Sans perturbation de la circulation	100,00 €	
De nuit (22h00 / 7h00)		
Avec perturbation de la circulation	300,00 €	Par jour
Sans perturbation de la circulation	200,00 €	
Stationnement véhicules pour prise de vues		
VL	30,00 €	par véhicule et par jour
PL	50,00 €	
Occupation DPC (barnum, table, groupe électrogène...)	10,00 €	par m2 et par jour
Films à vocation touristique, culturel, éducatif ou effectué dans le cadre scolaire	gratuit	

COMMUNE DE BANYULS-SUR-MER TARIFS 2022

SERVICES	MONTANTS	
BUS SCOLAIRE	GRATUIT	
CARS DE TRANSPORT	129,00 €	
CAMION OUTILLAGE VENTE	114,00 €	
VOITURES EXPOSEES	140,00 €	
DROITS DE PLACE AU MARCHE	de 0 à 10 mètres linéaires	
	1,00 €	1er octobre au 31 mai par mètre linéaire
	2,50 €	1er juin au 30 septembre par mètre linéaire
	au-delà de 10 mètres linéaires	
	1,50 €	1er octobre au 31 mai par mètre linéaire
	2,00 €	1er juin au 30 septembre par mètre linéaire
MARCHE NOCTURNE	34,00 €	par semaine (installation du Mardi au Dimanche de mi-juin à mi-septembre)
MARCHE ARTISANAL	53,00 €	par mètre linéaire pour la saison
VIDE-GRENIERS	11,00 €	par emplacement
BROCANTE,EXPO VENTE PRODUCTEURS, FORAINS HORS FETE FORAINE	11,00 €	par jour. par exposant
FETES FORAINES		
De 1 à 50 m²	7,00 €	par m²
De 51 à 100 m²	5,00 €	par m²
Au-delà de 100 m²	4,00 €	par m²
SPECTACLES		
GRAND CIRQUE	117,00 €	
PETIT CIRQUE DE PLEIN JOUR	84,00 €	
MARIONNETTES	50,00 €	

N° 13 - Vote des tarifs 2022 - Budget Port de Plaisance

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, ADOPTE** les tarifs 2022 du Port de plaisance selon les tableaux suivants :

PORT DE PLAISANCE DE BANYULS SUR MER

Tarifs 2022 - DIVERS

CENTRE DE PLONGEE – Quai Racovitza	
- Locaux Plongée	7,5 € / m² par mois
- Locaux de stockage	4 € / m² par mois
- Terrasse en bois devant locaux	3 € / m² par mois
- Autres Locaux (toilette)	5 € / m² par mois
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC – Quai Georges Petit	
- Atelier Artiste avec minimum de 100 € par mois	2,5 € / m² par mois
- Pêcheurs (Association)	gratuité
- Emplacement Parking	621 €
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC – PARKING MEDITERANNEE	
- Stands commerciaux, Manège en bois	+ 2%
- Terrasses (tables +chaises)	+ 2%

TARIF « TRADITION BARQUES CATALANES »

ANNEE 2022

PORT DE BANYULS SUR MER

CAPITAINERIE 66650 BANYULS SUR MER

TEL : 04 68 88 30 32

FAX : 04 68 88 17 46

Courriel : port.banyuls@banyuls-sur-mer.com

1 751 €

Quelle que soit la longueur de la barque

- TVA 20.00 % comprise

PORT DE PLAISANCE DE BANYULS SUR MER
Capitainerie
66650 Banyuls sur Mer
Tel : 04 68 88 30 32
Fax : 04 68 88 17 46
Courriel : port.banyuls@banyuls-sur-mer.com

Tarifs 2022 - DIVERS

Changement amarres (le mètre)	13 €
Autocollant voiture	2 €
Clé parking	31 €
Prise électrique	56 €
Remorquage bateau	72 €
Forfait de renflouage (par mètre)	108 €

PORT DE PLAISANCE DE BANYULS SUR MER
Capitainerie
66650 BANYULS SUR MER
Tel : 04 68 88 30 32
Fax : 04 68 88 17 46
Courriel : port.banyuls@banyuls-sur-mer.com

Tarifs 2022

« MISE A L'EAU »

TAXE D'USAGE DES EQUIPEMENTS DE MISE A TERRE ET DE MISE A L'EAU DES BATEAUX

A- Les opérations exécutées par l'usager possédant un poste à quai sur le plan d'eau par ses propres moyens et sans utilisation du matériel ou de transport du concessionnaire sont gratuites.

B- Les opérations exécutées par l'usager, autre que celui désigné au paragraphe ci-dessus, par ses propres moyens et sans utilisation du matériel de levage ou de transport du concessionnaire, donneront lieu à un versement des redevances d'usage dans la catégorie ci-après :

Période	TARIF
Jour	12 €
10 Mises à l'eau (valable 6 mois)	103 €
Semaine	72 €
Mois	156 €
3 mois	300 €
Année (L'année commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre)	481 €

T.V.A. 20,00 % comprise
Ces tarifs seront augmentés de 31.00 € pour les personnes qui voudront bénéficier du parking portuaire (à partir d'un abonnement au mois)

PORT DE PLAISANCE BANYULS SUR MER
Tel : 04 68 88 30 32
Fax : 04 68 88 17 46
E-mail : port.banyuls@banyuls-sur-mer.com

Tarif 2022
PECHEURS

Utilisation des installations mises à disposition de la pêche

a) **Chalutiers** :

L'usage de l'ensemble des installations mises à la disposition de la pêche donnera lieu à la perception d'une redevance égale à 5% de la valeur du poisson débarqué. En sont exemptés les produits de la pêche attribués à chaque marin de l'équipage pour sa consommation personnelle et celle de sa famille.

b) **Autres bateaux de pêche** :

Année 187 €

c) **Bateaux de pêche n'ayant pas leur port d'attache à Banyuls sur Mer** :

Semaine 59 €
Mois 120 €

TVA 20 % comprise

PORT DE PLAISANCE DE BANYULS SUR MER
Capitainerie
66650 BANYULS SUR MER
Tel : 04 68 88 30 32
Fax : 04 68 88 17 46
Courriel : port.banyuls@banyuls-sur-mer.com

Tarifs 2022

« MISE A L'EAU »

TAXE D'USAGE DES EQUIPEMENTS DE MISE A TERRE ET DE MISE A L'EAU DES JET SKIS

A- Les opérations exécutées par l'usager possédant un poste à quai sur le plan d'eau par ses propres moyens et sans utilisation du matériel ou de transport du concessionnaire sont gratuites.

B- Les opérations exécutées par l'usager, autre que celui désigné au paragraphe ci-dessus, par ses propres moyens et sans utilisation du matériel de levage ou de transport du concessionnaire, donneront lieu à un versement des redevances d'usage dans la catégorie ci-après :

Période	TARIF
Jour	9 €
10 Mises à l'eau (valable 6 mois)	77 €
Semaine	53 €
Mois	115 €
3 mois	219 €
Année (l'année commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre)	352 €

T.V.A. 20,00 % comprise.
Ces tarifs seront augmentés de 31.00 € pour les personnes qui voudront bénéficier du parking portuaire (à partir d'un abonnement au mois).

« Zone de Mouillages et d'Équipements Légers »

TARIFS ANNEE 2022

PORT DE BANYULS SUR MER
Capitainerie
66650 BANYULS SUR MER
TEL : 04 68 88 30 32
FAX : 04 68 88 17 46
Courriel : port.banyuls@banyuls-sur-mer.com

Tarifs Mouillage pour une amplitude horaire de 24h (12h à 12h)

Longueur	Juillet et Août	Du 15 Avril au 30 Juin et du 1er Septembre au 15 Octobre
Moins de 8 m	16 €	12 €
8.00 à 11.99 m	23 €	16 €
12.00 à 15.99 m	33 €	20 €
16.00 à 20.00 m	41 €	23 €

Tarifs Mouillage pour 6h de 10h à 16h

Longueur	Du 15 Avril au 15 Octobre
Moins de 8 m	6 €
8.00 à 11.99 m	9 €
12.00 à 15.99 m	11 €
16.00 à 20.00 m	13 €

PORT BANYULS SUR MER
TARIFS 2022
ZONE DE CARENAGE

- L'opération de manutention, levage et dépose, comprend la mise à disposition de l'engin et deux agents.
- Cette opération se fait sur réservation selon les disponibilités du terre-plein et après signature d'un bon de prestations.
- Les prestations sont payables au comptant.
- Le positionnement des sangles et le calage est effectué sur les indications et sous la responsabilité du client / mandataire.

LEVAGE : Lundi, Mercredi, vendredi
8H30 à 11H30 toute l'année
Avril / Octobre : Samedi 9H à 11H

MANUTENTION	
LONGUEUR DU BATEAU HORS TOUT	EN EUROS T.T.C PAR OPERATION
≤ 6.00m	61.00 €
6.01 / 8.00 m	98.00 €
8.01 / 10.00 m	147.00 €
10.01 / 12.00 m	183.00€
12.01 / 15.00 m	233.00€

TERRE - PLEIN Avec contrat annuel 10 jours gratuits consécutifs maximum	
LONGUEUR DU BATEAU HORS TOUT	EN EUROS T.T.C PAR JOUR
≤ 6.00m	6 €
6.01 / 8.00m	7 €
8.01 / 10.00m	14 €
10.01 / 12.00m	19 €
12.01 / 15.00m	26 €

LOCATION MATERIEL DE CARENAGE		
JOUR	SEMAINE	MOIS
5 €	13 €	41 €
Avec contrat annuel : mise à disposition du matériel de calage gratuitement si le bateau est remis à l'eau dans les 10 jours de la sortie		

AUTRES SERVICES	
Matage ou démâtage	41 € / 1/4 H
Location Karcher	41 €
Levage sur place pour recalage 50% du prix d'une manutention	
Nettoyage de l'emplacement Z.T Forfait 51 €/H	

PORT DE BANYULS SUR MER
CAPITAINERIE
66650 BANYULS SUR MER
Tél. : 04 68 88 30 32 - Courriel : port.banyuls@banyuls-sur-mer.com

TARIFS "POSTES A FLOT" ANNEE 2022

LONGUEUR HORS TOUT	ANNEE	HAUTE SAISON Juillet et Août			MOYENNE SAISON Avril, Mai, Juin, Septembre			BASSE SAISON Janvier, Février, Mars, Octobre, Novembre, Décembre			LONGUE DUREE ÉTÉ (Mai-Septembre)	LONGUE DUREE HIVER (Octobre - Avril)
		JOUR	SEMAINE	MOIS	JOUR	SEMAINE	MOIS	JOUR	SEMAINE	MOIS		
0 à 4,00	902	17	104	312	15	84	275	10	51	163	808	940
4,01 à 4,50	1129	18	110	330	16	90	294	11	56	180	1011	1031
4,51 à 5,00	1251	19	116	349	17	95	312	12	61	196	1120	1116
5,01 à 5,50	1430	22	135	426	19	107	349	13	66	225	1281	1274
5,51 à 6,00	1499	24	147	465	21	118	386	14	71	243	1342	1383
6,01 à 6,50	1566	26	153	485	23	129	422	15	77	260	1403	1487
6,51 à 7,00	1941	32	190	601	26	146	477	16	90	277	1739	1604
7,01 à 7,50	2034	33	196	620	29	157	514	17	95	295	1822	1713
7,51 à 8,00	2127	34	202	640	31	168	551	18	101	330	1905	1898
8,01 à 8,50	2323	37	220	698	35	191	624	19	107	349	2080	2039
8,51 à 9,00	2433	38	226	717	36	196	643	20	112	367	2180	2134
9,01 à 9,50	2544	40	239	756	38	208	679	21	118	386	2279	2246
9,51 à 10,00	2884	45	269	853	39	233	736	22	135	426	2584	2469
10,01 à 10,50	3022	47	282	891	40	239	756	23	141	446	2706	2574
10,51 à 11,00	3159	50	300	950	44	263	833	24	147	465	2829	2717
11,01 à 11,50	3522	53	318	1008	47	282	891	26	153	485	3144	2851
11,51 à 12,00	3689	55	330	1047	48	288	911	27	159	504	3304	2951
12,01 à 12,50	3857	57	343	1085	49	294	930	28	165	523	3455	3051
12,51 à 13,00	4024	63	379	1202	51	306	969	31	184	581	3604	3341
13,01 à 13,50	4442	66	398	1260	54	324	1027	33	196	620	3979	3560
13,51 à 14,00	4655	68	410	1298	56	337	1066	34	202	640	4169	3680
14,01 à 14,50	4866	70	422	1337	58	349	1105	36	214	678	4357	3880
14,51 à 15,00	5078	71	428	1357	61	367	1163	38	226	717	4548	4099
15,01 à 15,50	5578	78	465	1473	64	386	1221	39	233	736	4996	4228
15,51 à 16,00	5685	79	471	1492	65	392	1240	40	239	756	5091	4332
16,01 à 16,50	5790	80	477	1512	67	404	1279	41	245	775	5186	4447
16,51 à 17,00	5844	82	490	1550	70	422	1337	43	257	814	5234	4666
17,01 à 17,50	6109	87	520	1647	72	435	1376	45	269	853	5471	4871
17,51 à 18,00	6376	90	539	1705	75	453	1434	48	288	911	5710	5175
18,01 à 20,00	7429	104	624	1977	82	490	1550	51	306	969	6653	5523

* Les catamarans sont tarifés à la catégorie correspondant à la longueur, le tarif étant majoré par l'application d'un coéfficient de 1,50
* TVA 20 % comprise
* Tarif "Petite pause" de 30 min à 3h : 10 €

N° 14 - Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la liste des déclarations d'intention d'aliéner :

- **1 :** DIA06601621A0194 reçue le 03 novembre 2021, **Av. Alain Gerbault, Rés « les Elmes »**, AE n°s 230 598 lot 54, **un parking.**

- **2 :** DIA06601621A0195 reçue le 04 novembre 2021, **10 rue St Sébastien,** AD n° 332, **une habitation.**

- **3 :** DIA06601621A0196 reçue le 05 novembre 2021, **Route de Cerbère, Rés. « Castel Béar »**, AM n° 1311 lot n° 233, **un appartement.**

- **4 :** DIA06601621A0197 reçue le 05 novembre 2021, **rue Lafayette,** AD n°s 386 et 387, **une habitation.**

- **5 :** DIA06601621A0198 reçue le 09 novembre 2021, **Route de Cerbère, Rés. « Castel Béar »**, AM n° 1311 lot n° 139, **un appartement.**

- **6 :** DIA06601621A0199 reçue le 15 novembre 2021, **26 rue Camille Desmoulins,** AD n°s 1162 et 1165, **une habitation.**

- **7 :** DIA06601621A0200 reçue le 15 novembre 2021, **26 rue de la Soulane, Rés. « l' Alzine »**, AM n° 1518 lot 7, **une habitation.**

- **8 :** DIA06601621A0201 reçue le 15 novembre 2021, **71 Av. du Puig del Mas,** AB n°s 78, 79, 80 et 81 lot n° 2, **un appartement.**

- **9 :** DIA06601621A0202 reçue le 18 novembre 2021, **12 rue Charles de Foucault,** AC n° 557, **une habitation.**

- **10 :** DIA06601621A0203 reçue le 18 novembre 2021, **Rue Jean Iché, Rés. « les Roches Blanches »,** AD n° 1693 lots 197 et 168, **un appartement et un parking.**

- **11** : DIA06601621A0204 reçue le 20 novembre 2021, **Rue Jean Iché, Rés. « les Roches Blanches », , un appartement, un cellier et un parking.**

- **12 :** DIA06601621A0205 reçue le 22 novembre 2021, **21 rue de la Rode,** AM n° 614, **une habitation.**

- **13 :** DIA06601621A0206 reçue le 23 novembre 2021, **3 rue Edgard Quinet,** AD n° 466 lots 1, 3 et 4, **deux appartements et une cave.**

- **14 :** DIA06601621A0207 reçue le 26 novembre 2021, **25 Av. de Lattre de Tassigny, Rés. « Lumières d'Ambre »,** AC n°s 583 à 586, 591, 592, 594 et 595 lots 15 et 138, **un appartement et un garage.**

- **15 :** DIA06601621A0208 reçue le 26 novembre 2021, **8 Av. Lacaze Duthiers, Rés. « Miramar »,** AB n°s 1072 et 1073 lots 36 et 142, **un studio et un parking**.
- **16 :** DIA06601621A0209 reçue le 26 novembre 2021, **24 rue de la Soulane**, AM n° 1517, **terrain à bâtir (309 m²).**

- **17 :** DIA06601621A0210 reçue le 26 novembre 2021, **50 rue Richelieu**, AD n°1690 lots 1 et 7, **une cave et un grenier**.

- **18 :** DIA06601621A0211 reçue le 26 novembre 2021, **20 rue de l'Artisanat**, AH n° 579, **un bâtiment**.

- **19 :** DIA06601621A0212 reçue le 29 novembre 2021, **11 rue Lafayette**, AD n° 366, **une habitation**.

- **20 :** DIA06601621A0213 reçue le 29 novembre 2021, **Rue Pierre Loti, Rés. « Dal Soula »**, AM n°s 1261 et 1548 lots 701, 708 et 804, **un appartement, une cave et un parking.**

- **21 :** DIA06601621A0214 reçue le 30 novembre 2021, **14 Av. Pierre Fabre**, AB n° 530 lot n° 20, **un studio**.

- **22 :** DIA06601621A0215 reçue le 1er décembre 2021, 8 rue Marius Douzans, AD n° 459 lot n° 1, **un appartement.**

- **23 :** DIA06601621A0216 reçue le 2 décembre 2021, lieudit « la Promenade », AB n° 446, jardin de 74 m².

- **24 :** DIA06601621A0217 reçue le 02 décembre 2021, **5 Place Paul Reig,** AD n° 4 lot 2, **un appartement.**

- **25 :** DIA06601621A0218 reçue le 02 décembre 2021, **8 rue Mirabeau,** AD n° 281 lot 11, **un appartement.**

- **26-** DIA06601621A0219 reçue le 02 décembre 2021, **Route de Cerbère, Rés. « Castel Béar »**, AM n° 1311 lot n° 212, **un appartement.**

- **27-** DIA06601621A0220 reçue 3 décembre 2021, **route de Cerbère, Rés du Troc Pineil**, AM n°s 1574 et 1575 lots n°s 42 et 84, **une maison et un**

N° 15 - Relevé de Décisions de novembre 2021

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions suivantes :

Décision n° 140/2021 :

Convention de mise à disposition du gymnase "Jacques MORET", à titre gracieux, pour l'association Vétéranos, représentée par son Président Daniel GONZALEZ pour la saison 2021-2022

Décision n° 141/2021 :

Convention de mise à disposition du gymnase "Jacques MORET", à titre gracieux, pour l'association Football Club Banyuls-Sur-Mer, représentée par son Président Monsieur Mamar HAMANI pour la saison 2021-2022.

Décision n° 142/2021 :

Conventions d'utilisation des salles A et B situées dans l'immeuble Novelty, à titre gracieux, pour le Comité de Jumelage Banyuls-Settle, représenté par son Président Michel BARTHER pour la saison 2021-2022.

Décision n° 143/2021 :

Conventions d'utilisation salles 1, 2 et 3 situées dans l'immeuble Novelty, salles Novelty (RDC) et Bartissol, à titre gracieux, pour l'association Gymnastique Volontaire Pep's66, représentée par sa Présidente, Madame Marie MOULY pour la saison 2021-2022.

Décision n° 144/2021 :

Convention de mise à disposition du gymnase "Jacques MORET", à titre gracieux, pour l'association Gymnastique Volontaire Pep's 66, représentée par sa Présidente, Madame Marie MOULY, pour la saison 2021-2022.

Décision n° 145/2021 :

Convention sur les fournitures, signalisation et équipements de barrières de sécurité au passage à gué rue Espolla Rabos, approbation sur le choix de la commission d'appel d'offres du Smigata et validation du montant des prestations.

Décision n° 146/2021 :

Convention d'utilisation de la salle Novelty, à titre gracieux, pour l'association Echanges et Partage pour l'organisation de la fête africaine le samedi 15 janvier 2022.

Décision n° 147/2021 :

Convention d'utilisation de la salle Novelty RDC, à titre gracieux, pour l'association Marenda's Dancers 66, représentée par sa Présidente Annie AROLES pour la saison 2021-2022.

Décision n° 148/2021 :

Convention d'utilisation de la salle Novelty, à titre gracieux, pour l'association Als Senglars, représentée par son Président Eric SANS le samedi 11 décembre 2021 pour l'organisation du repas de Noël de l'association.

Décision n° 149/2021 :

Convention de mise à disposition gratuite d'un véhicule municipal au club de Pétanque pour un déplacement.

Décision n° 150/2021 :

Demande d'attribution d'un fonds de concours à la Communauté des Communes Albères – Côte Vermeille – Illibéris, à hauteur de 111 792.00 €, en vue de participer au financement de la création d'un Chenal et d'un ouvrage d'art au Centre Hélio Marin.

Décision n° 151/2021 :

Convention de mise à disposition d'un véhicule municipal gratuite au club Penya Barça le 23/11 pour se rendre à Barcelone voir un évènement sportif.

Décision n° 152/2021 :

Signature du devis Les Enfants de Lude - Perpignan - d'un montant de 540,00 € pour l'animation des Jeux surdimensionnés du mardi 21 décembre 2021 et du mercredi 29 décembre 2021.

Décision n° 153/2021 :

Convention d'utilisation de la salle Bartissol, à titre gracieux, pour l'association Banyuls danse, représentée par sa Présidente Florence BRAZEAU, le samedi 8 janvier 2022 pour l'organisation de la galette des Rois.

Décision n° 154/2021 :

Convention d'utilisation de la salle Novelty, à titre gracieux, pour l'association Atelier Théâtre Banyuls, représentée par sa Présidente, Madame Jocelyne MENNEGLIER, le lundi et le mercredi pour la saison 2021-2022.

Décision n° 155/2021 :

Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec SARL DA LIO, représenté par Monsieur BEGHIN Lionel, pour y exercer son activité de restauration, pour un montant de 309 €, pour l'exercice 2021.

Décision n° 156/2021 :

Signature d'un avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public - modification de l'article 2 "mise à disposition surface exploitée" avec SAS LE QUITESSENCE, représentée par Monsieur LAGET Aurélien, pour y exercer son activité de restauration, pour un montant de 1284.83 €, pour l'exercice 2021.

Décision n° 157/2021 :

Signature du devis les 3 LLATAS Perpignan d'un montant de 18 128.15€ pour la fourniture de 700 colis de Noel destinés aux Aînés de la Commune.

Décision n° 158/2021 :

Signature du bon de commande n° 04 3000 7000 de MidiMédia - Saint-Jean-de-Vedas - d'un montant de 1 188 euros concernant une tournée de l'indépendant - Noël 2021 avec une page publi-redactionnelle - dispositif : Animation en demi-journée, podcasts - le jeudi 2 décembre 2021.

Décision n° 159/2021 :

Convention d'utilisation d'un local immeuble Bartissol, à titre gracieux, pour le Comité des Fêtes représenté par son Président, Monsieur Cédric CHAFFAUT, du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

Décision n° 160/2021 :

Signature d'un devis D231121 du 23 novembre 2021 et d'un contrat avec Vooter, représenté par son Monsieur Stéphane BEQUIN en sa qualité de Président, pour l'achat du droit d'usage de la solution Vooter d'un montant de 9 000 euros toutes taxes comprises.

Décision n° 161/2021 :

Convention d'utilisation de la salle Novelty, à titre gracieux, pour Olivier CAPELL, le vendredi 6 mai 2022 , pour une fête familiale.

Décision n° 162/2021 :

Convention d'usage salle d'exposition, à titre gratuit, pour l'association Banyuls Rando, représentée par son Président Jean-Pierre BAYO pour la période du samedi 25 février 2023 au lundi 6 mars 2023.

Décision n° 163/2021 :

Convention d'utilisation de la salle Bartissol, à titre gracieux, pour le Comité des Fêtes, représenté par son Président, Monsieur Cédric CHAFFAUT, le dimanche 5 décembre 2021, pour l'organisation d'un vide-puériculture.

Décision n° 164/2021 :

Convention d'utilisation de la salle 3 située dans l'immeuble Novelty, à titre gracieux, pour l'association Gymnastique Volontaire Pep's 66, représentée par sa Présidente Marie MOULY pour la saison 2021-2022.

Décision n° 165/2021 :

Convention d'utilisation de la salle Bartissol, à titre gracieux, pour Madame Magaly VERMILLARD le samedi 14 mai 2022 pour l'organisation de l'anniversaire de sa fille.

Décision n° 166/2021 :

Signature du devis d'un montant de 1 200 euros établi le 24 novembre 2021 par le Théâtre de France, représenté par Monsieur Landri STANISLAS, pour l'organisation d'un spectacle de marionnettes et animation le 18 décembre 2021 et le 27 décembre 2021.